



# ACCÉLÉRER NOTRE INDUSTRIE

Comité exécutif du **Conseil National de l'Industrie**

Hôtel de Matignon, 23 septembre 2019



## 1. Accélérer nos implantations industrielles (p. 3)



Afin de renforcer notre compétitivité et notre attractivité, le Premier ministre a missionné le député Guillaume Kasbarian pour faire des propositions sur l'enjeu central de la simplification administrative lors d'implantations industrielles. Sur la base des propositions du rapport, le Premier ministre a confirmé le lancement de cinq chantiers :

- **Sécuriser** les porteurs de projet : c'est la norme en vigueur lors du dépôt du dossier qui s'applique ;
- **Anticiper** des projets complexes et les concrétiser en 6 mois grâce à des études faites en amont et des sites « clés en main » ;
- **Fluidifier** l'expérience des industriels en dématérialisant les procédures et en créant une plateforme unique d'ici 2022 pour la constitution et le suivi des dossiers d'implantations industrielles ;
- **Accélérer** jusqu'à plusieurs mois les procédures dans plusieurs cas courants ;
- **Piloter** les procédures : 230 sous-préfets au service des projets.

## 2. Accélérer notre politique industrielle (p. 11)



- **16 contrats** de filières ont été signés et 2 de plus sont en préparation en vue d'une signature en novembre.
- La mise en œuvre du **plan pour l'industrie du futur** est en marche avec les 10.000 accompagnements de PME déployés dans toutes les régions d'ici fin 2019.
- L'initiative **territoires d'industrie** continue son déploiement : 85% des 144 territoires labellisés ont formalisé un plan d'actions.
- Le CNI est pleinement mobilisé dans le **Pacte Productif** visant le plein emploi en 2025.

## 3. Accélérer la transition énergétique et écologique de nos filières (p. 20)



Le CNI mobilise les filières sur deux enjeux primordiaux :

- **La décarbonation de notre industrie** : en réduisant les émissions de gaz à effet de serre des procédés industriels de 35 % à horizon 2029-2033 et de 81 % à l'horizon 2050. Une feuille de route par filière sera rendue d'ici la fin de l'année 2019.
- **L'économie circulaire** : les filières élaborent un plan d'action autour de la valorisation du recyclage.

# Accélérer nos implantations industrielles





## Les enjeux

Les investisseurs voient la simplification des procédures administratives comme **l'une des principales pistes d'amélioration de la compétitivité d'un pays**. Si la France a progressé et se positionne à la 17<sup>ème</sup> place au classement de compétitivité et d'attractivité du Forum économique mondial de Davos 2018, elle n'est que 107<sup>e</sup> en termes de complexité administrative.

### Les délais moyens par type de procédures

URBANISME	ARCHEOLOGIE	ENVIRONNEMENT
<hr/> <p>≈ 3 à 5 mois pour un projet industriel</p>	<hr/> <p>≤ 6 mois pour un diagnostic ≈ 6 à 12 mois en cas de fouilles</p>	<hr/> <p>≥ 9 mois pour le régime d'autorisation</p>

Si les procédures administratives en France ont une **durée de l'ordre de 4 à 6 mois**, ce qui reste raisonnable au vu des enjeux et de la moyenne de nos homologues européens, l'enjeu est d'abord et avant tout de **sécuriser les délais, de mieux piloter la procédure et de l'anticiper au mieux pour les industriels, pour éviter toute mauvaise surprise**.

La simplification est un **enjeu essentiel d'attractivité** pour l'ensemble des secteurs industriels.

## La mission

C'est pourquoi le **Premier ministre a confié le 3 juin dernier au député Guillaume Kasbarian une mission relative à l'accélération des procédures obligatoires préalables à une implantation industrielle** (création d'entreprises industrielles, agrandissement d'une usine...).

Cette mission s'appuie sur une conviction forte : **concilier simplification et protection de l'environnement est tout à fait possible et même nécessaire**. Les classements internationaux démontrent que certains de nos voisins (Suède, Allemagne) savent le faire.

La mission a analysé les 3 principales procédures administratives (archéologie, urbanisme, environnement) à réaliser par un industriel en phase d'implantation, dans l'objectif d'articuler au mieux des procédures qui impliquent des administrations différentes.

## La méthode

En 3 mois, la mission a mené plus de **70 consultations** (industriels, administrations, associations, élus), en lien étroit avec les travaux préparatoires au Pacte productif et la délégation aux territoires d'industrie.

La mission s'est largement appuyée sur des **cas réels** de projets ayant rencontré des difficultés mais également sur de belles réussites de projets lancés dans des temps record.

Ces retours d'expériences ont permis de faire émerger des propositions d'amélioration des procédures administratives et de leur mise en œuvre opérationnelle. Elle s'est également inspirée des pratiques relatives aux implantations industrielles à l'étranger.

### Guillaume Kasbarian, député LREM de la 1<sup>ère</sup> circonscription d'Eure-et-Loir



Après une carrière dans le secteur du conseil, il a rejoint l'hémicycle en 2017 où il siège à la Commission des affaires économiques. Il est le président du groupe d'études de « l'industrie du luxe ». En tant que membre de la commission de la loi PACTE, il a notamment eu l'occasion de travailler sur le sujet des investissements étrangers en France. Rapporteur de la commission d'enquête sur la politique industrielle (Alstom, STX, Alcatel), il a également été co-rapporteur du groupe de travail de la commission des affaires économiques sur Ascoval.

## 5 mesures

Sur la base des propositions du rapport, le Premier ministre a confirmé le lancement de cinq mesures :

### 5 mesures pour des résultats concrets

1. **SÉCURISER** ⇒ Divise par deux la durée d'instruction en cas de changement de réglementation
2. **ANTICIPER** ⇒ Des projets complexes se concrétisent en 6 mois grâce à des études faites en amont
3. **FLUIDIFIER** ⇒ Une plateforme unique en 2022 pour un suivi des dossiers optimal
4. **ACCÉLÉRER** ⇒ Jusqu'à plusieurs mois d'accélération dans plusieurs cas courants
5. **PILOTER** ⇒ Avec 230 sous-préfets pour accompagner les projets

### 1. **Sécuriser** les porteurs de projet face aux changements réglementaires en cours de procédure

#### **Témoignage d'un industriel interrogé :**

« *On nous a changé les règles du jeu en cours de route !* »

L'entrée en vigueur de nouvelles réglementations, alors que le projet est déjà en cours d'instruction, peut nécessiter de modifier le projet et de reprendre à zéro les démarches administratives.

Deux dispositions législatives sont envisagées et permettront :

- De **considérer les projets en cours d'instruction comme des sites industriels existants**, bénéficiant ainsi des mêmes conditions et délais d'entrée en vigueur de toute nouvelle réglementation ;
- De ne pas appliquer aux projets en cours d'instruction ainsi qu'aux installations existantes de dispositions impliquant une **modification du gros œuvre**.

## 2. Anticiper les procédures en mettant à disposition des entreprises des « sites industriels clés en main »

### **Témoignage d'un industriel interrogé:**

*« Il n'y pas beaucoup de terrains pour lesquels on se dit qu'il n'y aura aucune (mauvaise) surprise »*

Certaines études, notamment les études dites « 4 saisons » permettant d'évaluer la biodiversité sur le site, ou encore les fouilles archéologiques, sont encore perçues comme longues (12 mois) : cela dit, plus les démarches et les contraintes procédurales ont été anticipées par un aménageur, plus l'industriel pourra s'implanter rapidement sur le site pré-aménagé.

Il s'agit donc de préparer les terrains le plus en amont possible, et surtout de sécuriser juridiquement ce travail préalable de l'aménageur en lui délivrant une sorte de garantie « de pré-aménagement » en :

- Imposant désormais à l'administration d'indiquer précisément **la durée et les conditions de validité d'une étude** sur la faune et la flore et des procédures d'archéologie préventive ;
- Clarifiant le périmètre de réexamen des études par l'administration, pour le limiter au cadre de l'autorisation sollicitée pour le projet industriel : concrètement, cela garantit que l'administration **ne réexaminera pas l'intégralité des études lorsque seule une parcelle d'un terrain est concernée par un projet.**

### DE BONNES PRATIQUES À VALORISER :

- **Identifier et développer des sites industriels « clés en main »** prêts pour une prochaine implantation industrielle – à l'instar du travail réalisé sur la zone industrielle-portuaire de Fos-sur-Mer entre la DREAL PACA et le Grand port maritime de Marseille. Ces sites seront identifiés d'ici la fin de l'année en lien avec les Territoires d'Industrie et valorisés dans le cadre du dispositif « French Fab Investment Desk » lancé le 18 juin par la secrétaire d'État Agnès Pannier-Runacher.
- **Développer des « réserves d'actifs naturels »** (banques de compensation écologique) en s'appuyant notamment sur l'action de la Caisse des dépôts-Biodiversité pour simplifier pour les porteurs de projets, le respect de l'exigence de compensation écologique et garantir la qualité des compensations réalisées.

### 3. Fluidifier l'expérience des industriels en créant notamment un portail numérique unique de suivi des dossiers

**Témoignage d'un industriel interrogé :** « Je ne comprends pas pourquoi c'est si peu lisible. Pour moi le pire c'est de ne pas savoir si c'est entre 15 jours ou 6 mois qu'il va falloir attendre pour que le dossier soit bouclé ! »

Le porteur de projet industriel comme les administrations n'ont aujourd'hui pas de vision intégrée et partagée de l'avancement de l'ensemble des procédures.

Ce portail créera, derrière une interface unique, une **communication informatique entre les trois grands types de procédures** (permis de construire, procédure environnementale, archéologie préventive) donnant une vision intégrée de l'avancement d'un projet, aussi bien pour le porteur de projet que pour l'administration. Il pourra également intégrer un **guide pédagogique à destination de l'industriel** sur les démarches à engager selon une approche « usager » (et non plus du strict point de vue de l'administration, en silo, par procédures). Ce portail permettra aussi de faciliter la construction d'**indicateurs de performance** partagés, de **mesurer la qualité de service** et d'**enrichir les retours d'expérience**, très utiles pour mieux piloter à l'avenir l'instruction des différentes procédures.

**Simon-Pierre Eury** sera le directeur de projet en charge de coordonner ces travaux en vue d'une plateforme opérationnelle en 2022.

#### DE BONNES PRATIQUES A VALORISER :

- **La publication par les administrations sur Internet de cartes** comme en région Bretagne en matière d'archéologie, qui présentent, dans des formats aisément accessibles et actualisables, les principaux zonages utiles à considérer lors d'un choix d'implantation (zonages archéologiques, Plans Locaux d'Urbanisme, espaces naturels ...)
- **L'accompagnement au changement dans les administrations**, pour mieux s'adapter aux attentes des entreprises industrielles, dans le respect des missions régaliennes de contrôle qui incombent à certains de ces services. Cela passe notamment par des actions de formation, un meilleur partage d'informations entre services, et une sensibilisation aux contraintes des entreprises des agents amenés à rendre des décisions et des avis sur des projets industriels.



#### 4. **Accélérer** les délais au cas par cas en tenant compte de la réalité des territoires

##### **Témoignage d'un industriel interrogé :**

*« Délai depuis le premier coup de pioche : 13 mois environ en France et 6 mois aux Etats-Unis ! Une année de production, c'est long pour un industriel... »*

Plusieurs mesures permettront aux autorités locales d'adapter les procédures aux situations individuelles :

- Laisser le préfet choisir entre une **consultation électronique du public ou une enquête publique** pour certains projets soumis à autorisation ne faisant pas l'objet d'une étude d'impact environnemental (250 projets par an concernés, gain effectif de 3 semaines par projet) ;
- Donner la possibilité au préfet, après consultation du public et sans attendre l'autorisation environnementale finale, **d'autoriser le démarrage une partie des travaux lorsqu'ils ceux-ci ne requièrent pas d'autorisation spécifique** (dérogation aux espèces protégées, zones Natura 2000, défrichement...) – ce qui peut faire gagner plusieurs mois à l'industriel qui peut démarrer ses travaux tout en poursuivant ses démarches sur le reste du terrain ;
- Laisser le préfet apprécier l'opportunité de consulter la **commission départementale consultative compétente** pour les projets en fonction des enjeux.

##### **DE BONNES PRATIQUES A VALORISER :**

La maroquinerie de Montereau a bénéficié d'une instruction totale de son projet en 8 mois grâce à la **mise en œuvre de mesures de simplification récentes**. Ce délai pourra encore être réduit à six mois avec les nouvelles dispositions.

## 5. **Piloter** les procédures et assurer la coordination des administrations par le corps préfectoral

*Témoignage d'un industriel interrogé : « La mise en place d'une organisation en mode projet a vraiment fait la différence : une heure tous ensemble autour d'une même table nous a fait gagner plusieurs semaines. »*

L'expérience décrite par de nombreuses entreprises montre qu'une coordination insuffisante entre les différentes administrations concernées peut conduire à ne pas anticiper les difficultés et à allonger significativement les délais d'implantation.

Le corps préfectoral a l'autorité nécessaire sur le territoire pour assurer une **bonne coordination des différents services chargés de faire appliquer les procédures administratives**, pour associer les collectivités territoriales et l'ensemble des parties prenantes et ainsi éviter les difficultés lors de l'instruction des projets. Chaque sous-préfet, sorte de « chef d'orchestre » des administrations concernés, fera de l'objectif de reconquête industrielle une priorité : cette mission sera systématisée en s'appuyant sur les meilleures pratiques de dialogue et d'échange entre les industriels, les administrations et les différentes parties prenantes.

### DE BONNES PRATIQUES À VALORISER :

Le pilotage, par le sous-préfet de Mantes (Yvelines) d'un projet d'ArianeGroup a permis de **diviser par deux les délais d'instruction** du dossier de construction d'un bâtiment nécessaire à la production du futur lanceur Ariane 6.

# Accélérer notre politique industrielle



# Les chiffres clés de la conjoncture industrielle

L'emploi industriel progresse pour  
le 5<sup>e</sup> trimestre consécutif avec

**20 900**

emplois créés  
(depuis le T4 2017)<sup>1</sup>

**242 595**

projets de recrutement sont prévus en 2019<sup>2</sup>

Les créations d'entreprises progressent fortement  
sur un an et les défaillances reculent

**+ 39,9%**

de créations d'entreprises  
(micro-entrepreneurs compris  
juillet 2018 - juillet 2019)<sup>3</sup>

**-13,4%**

de défaillances d'entreprises  
(juin 2018-juin 2019)

Un secteur qui séduit les jeunes :

**61 200**

contrats d'apprentissage  
signés en 2017

(en hausse de 8,5%  
par rapport à 2009)

**30 900**

contrats de  
professionnalisation

---

<sup>1</sup> Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Accoss-Urssaf, Dares.

<sup>2</sup> Enquête BMO 2019

<sup>3</sup> Insee, Banque de France.

# Les actions menées par le Conseil National de l'Industrie

Suite à la refondation du Conseil national de l'industrie par le Premier ministre fin 2017, **16 contrats de filière ont été signés sur les 18 filières labellisées**. Les 2 contrats restants, industrie de sécurité et infrastructures numériques seront signés avant la plénière du CNI le 14 novembre 2019.



## Des résultats concrets issus des contrats de filière

Les projets structurants de ces contrats de filière ont pour objectif :

### d'accélérer la croissance des PME de la filière

**7 accélérateurs de PME** ont été lancés en lien avec Bpifrance, **8 accélérateurs supplémentaires** prévus d'ici la fin de l'année **174 PME** sont accélérées à date



### de développer l'innovation au sein de la filière

**4 Grands défis d'innovation** de rupture sont conduits en lien avec les filières du CNI

**74 projets de R&D** portés par les filières



### de développer les compétences et les adapter aux besoins de la filière

**9 engagements de développement** des compétences (EDEC) signés par les filières en lien avec le ministère du Travail

**3 projets en cours** qui devraient être signés d'ici fin 2019



### de développer l'internationalisation des filières

**15 feuilles de routes** ont été produites

**49 clubs export** soutenus par les filières à l'international

**10 519 Volontariat international en entreprise (VIE)** dans les entreprises relevant des filières du CNI en 2018

## Les filières mobilisées dans la suite des missions portées par le CNI

**Logistique** : un groupe de travail constitué des filières Industries agroalimentaires, industries pour la construction, chimie et matériaux et industries électroniques proposera des positions communes à porter dans le nouvel organisme France Logistique au nom du CNI.



**Approvisionnements en matières premières** : Trois groupes de travail sont organisés en lien avec les filières du CNI :

- batteries pour la mobilité électrique,
- énergies renouvelables,
- aéronautique et défense.

## Un plan d'actions pour renforcer la mixité dans l'industrie

Etabli depuis mars dernier, le Conseil de la Mixité et de l'Egalité Professionnelle a défini un plan d'actions autour de 3 axes principaux :

- **Rendre l'industrie attractive pour les jeunes filles** : une charte sera signée le 24 septembre avec l'ensemble des acteurs du secteur du jouet pour lutter contre les stéréotypes genrés dans ce secteur et promouvoir les jeux scientifiques auprès des jeunes filles. Des travaux sont en cours avec l'éducation l'Education nationale afin de développer des partenariats entre industriels et rectorats pour promouvoir l'industrie auprès des élèves et notamment des filles.
- **Adapter les processus RH des sociétés industrielles** : un guide des bonnes pratiques en matière de mixité et d'égalité professionnelles sera communiqué aux dirigeants et DRH et des formations de sensibilisation des managers aux enjeux de la mixité seront proposées. Le guide sera communiqué à l'occasion de la semaine de l'industrie 2020, dont la mixité dans l'industrie sera un axe fort.
- **Assurer aux talents féminins une rémunération et un parcours professionnel adéquat** : des réflexions sont en cours en lien avec les branches professionnelles et les organisations syndicales pour parvenir à une plus grande mixité dans les organisations représentatives. Le Conseil se donne l'objectif de proposer des actions concrètes sur le sujet d'ici la fin de l'année.

## Zoom sur...

### Le plan pour l'industrie du futur, un an après

Le 20 septembre 2018, le Premier ministre annonçait un grand plan pour l'industrie du futur s'inscrivant autour de 4 axes principaux :

#### Accompagner 10 000 PME vers l'industrie du futur en partenariat avec les régions

**8 conventions signées** avec 7 régions métropolitaines et 1 collectivité d'outre-mer (Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, Grand Est, Martinique, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire), 4 supplémentaires sont prévus d'ici fin septembre.

Ces conventions prévoient pour l'heure 7.800 accompagnements, et une centaine d'entreprises ont d'ores et déjà initié un diagnostic.

#### Mettre en place des plateformes d'accélération vers l'industrie du futur

Suite au rapport de la mission Cattelot-Grandjean-Tolo remis le 25 juin 2019, un travail d'identification de ces plateformes a été poursuivi avec les régions, l'Alliance pour l'industrie du futur et France Industrie.

Plusieurs projets de plateformes d'accélération vers l'industrie du futur sont d'ores et déjà identifiés. Un **appel à projets de 50 M€** sera lancé dans les prochaines semaines.

#### Inciter les PME industrielles à investir dans leur transformation numérique

Pour soutenir les investissements des PME dans les nouvelles technologies de l'industrie du futur, l'Etat a réintroduit un système de suramortissement fiscal permettant à une PME industrielle de déduire de son résultat imposable jusqu'à 40 % du prix de revient des biens et logiciels contribuant à sa transformation vers l'industrie du futur, pour toute acquisition réalisée sur la période 2019-2020. Ce dispositif permet de **réduire le coût de l'acquisition du matériel d'environ 11%**.

#### Soutenir la digitalisation des filières

Un **appel à projets de 70 M€** est en cours pour amorcer la mise en place de plateformes numériques au service des filières. 9 projets sont identifiés, allant d'une meilleure intégration de la chaîne d'approvisionnement entre donneurs d'ordre et sous-traitants, à la mise en place de procédés assurant la traçabilité des produits.

## Zoom sur...



### Les Territoires d'industrie

#### Une initiative déployée dans une majorité de territoires

L'initiative Territoires d'industrie est entrée en phase de déploiement, depuis avril dernier.

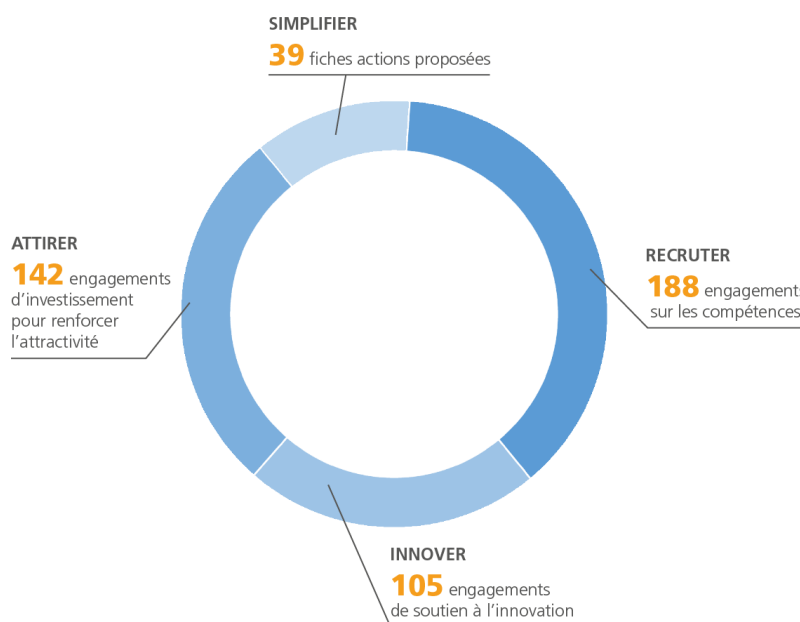
- **144** Territoires d'industrie sont labellisés
- **85 %** des Territoires d'industrie ont engagé l'initiative en formalisant un plan d'action (protocole ou contrat signé) ou en initiant la rédaction de ce plan d'action dans le cadre d'une gouvernance locale.

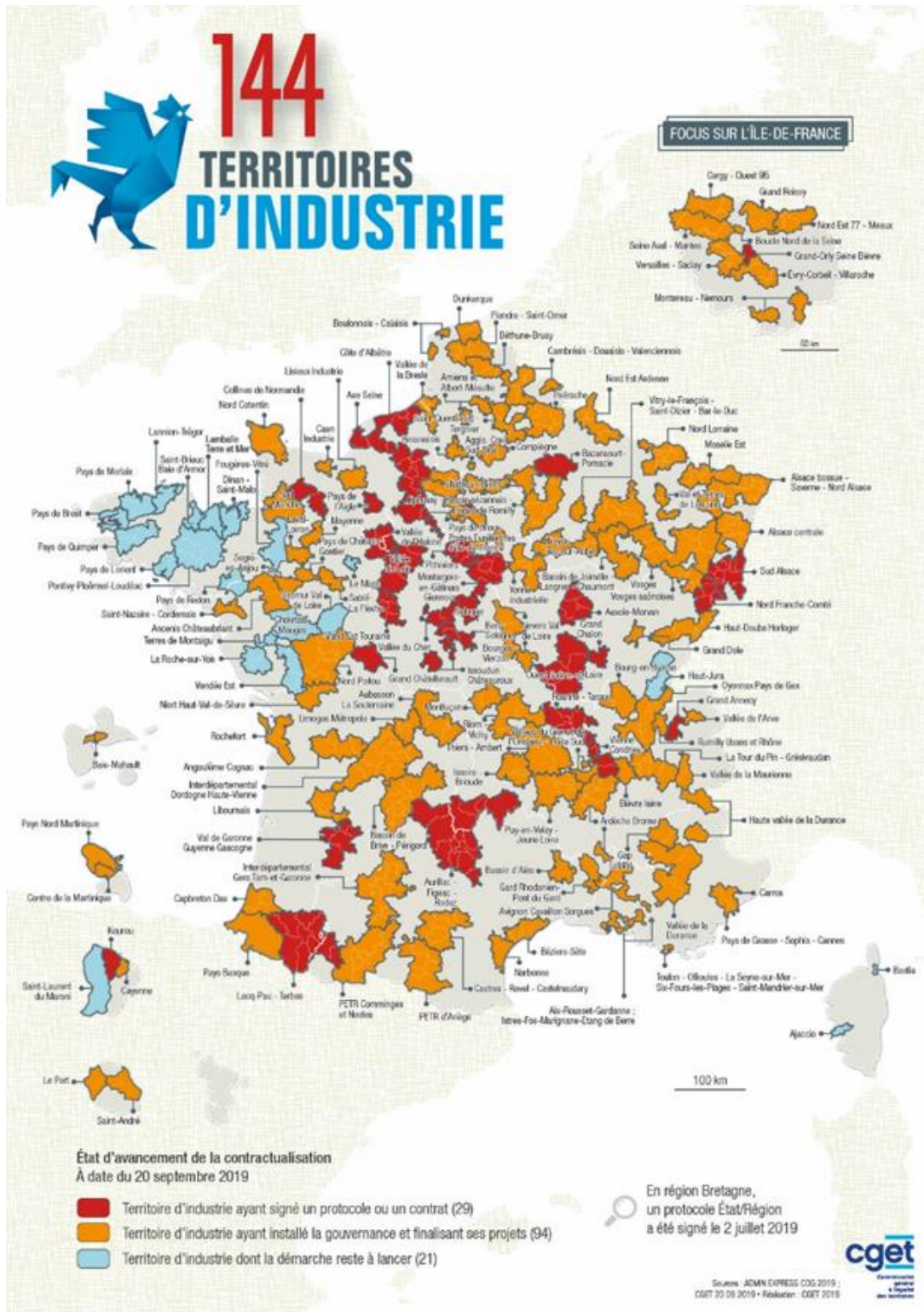
#### Des plans d'action validés dans près d'une trentaine de territoires

**29 protocoles d'accord ou contrats** signés impliquant **10 des 13 régions**, regroupant plus de 470 actions

**231 engagements des opérateurs publics et services de l'Etat** pour un montant de **252 M€** permettant de financer des actions concrètes dans les Territoires d'industrie

#### Des réponses aux défis de l'industrie





# Les enjeux du Pacte Productif

Annoncé par le **Président de la République le 25 avril 2019**, le Pacte productif doit porter pour la France l'ambition de devenir un **leader technologique**, un **modèle de production durable** et une **économie de plein emploi**. Il doit permettre de répondre aux défis posés par l'urgence climatique, la numérisation de notre économie, le vieillissement démographique, la mondialisation et les inégalités qu'elle crée.

Le Gouvernement a d'ores et déjà mis en œuvre plusieurs réformes pour libérer le potentiel de notre économie, stimuler l'emploi, rendre la société plus juste et préparer l'avenir : la réforme de la formation professionnelle, la loi PACTE, la baisse des charges. **L'objectif est d'aller encore plus loin.**

Ce Pacte passera notamment par **l'identification des secteurs dans lesquels la France peut devenir ou demeurer leader mondial à horizon 2030**, choisis pour les intérêts économiques et souverains qu'ils représentent, et dans lesquels il conviendra de concentrer nos efforts collectifs. Il s'attachera aussi à lever des freins récurrents au développement des activités productives : fiscalité de production, inadéquation de l'offre de formation, articulation entre la recherche et les entreprises,...

Ce Pacte mobilisera tous ceux qui jouent un rôle dans la performance de l'appareil productif français : les **Régions et les collectivités**, pour leur rôle dans la formation, le financement de l'innovation et l'attractivité des territoires pour les activités industrielles, mais aussi les **partenaires européens et internationaux** avec qui la France doit approfondir ses collaborations. Enfin, les **filières industrielles** car c'est à travers leur mobilisation et leurs engagements sur la transition écologique, la recherche et développement ou encore la revitalisation des territoires que ce Pacte sera un succès collectif.

Parmi les nombreux travaux lancés pour répondre à l'ambition du plein emploi en 2025, deux chantiers ont été évoqués spécifiquement ce matin lors du Conseil national de l'industrie afin de répondre aux attentes des acteurs économiques et aux enjeux sociaux et environnementaux auxquels l'industrie fait face :

- la **mission visant à simplifier les implantations** de sites industriels dans nos territoires menée par le député Guillaume Kasbarian ;
- Des travaux concertés avec les industriels afin de définir des **engagements volontaires des filières sur leurs émissions de carbone et sur leur transition vers une économie totalement circulaire.**



## Agenda des prochaines étapes



### Le 15 octobre 2019, restitution de la consultation du Pacte Productif à Bercy

Une consultation a été lancée le 8 juillet dernier dans le cadre du Pacte Productif. Son objectif est notamment d'approfondir les orientations étudiées par les groupes de travail et à compléter le recueil des positions exprimées lors des exercices consultatifs récents, et en premier lieu le **Grand débat national**. Le CNI a été l'une des instances consultées. Une restitution de cette consultation aura lieu le **15 octobre** à Bercy, ouvrant une période de négociation avec l'ensemble des parties qui permettra d'annoncer les premières mesures avant la fin de l'année.



### Du 14 au 16 novembre 2019, l'Usine Extraordinaire s'installe à Marseille

La première édition parisienne de l'Usine extraordinaire, en novembre 2018, a rassemblé 40 500 visiteurs — dont 13 300 étudiants et scolaires — au Grand Palais. En 2019, l'Usine Extraordinaire s'installera sur les quais du Grand Port Maritime de Marseille. Cet événement vise à retisser les liens entre l'usine et la société. La plénière du CNI inaugurera cette nouvelle édition et sera l'occasion d'un point sur le Pacte Productif



### Du 30 mars au 5 avril 2020, la 10<sup>ème</sup> édition de la Semaine de l'industrie

Après avoir rassemblé en 2019 près de 800 000 visiteurs autour des 4800 événements organisés sur tout le territoire national, la Semaine de l'industrie mettra la transition écologique et l'économie circulaire à l'honneur en 2020, ainsi que l'enjeu de la mixité dans ce secteur. Depuis 2011, cet événement permet à des jeunes et à des demandeurs d'emploi de s'orienter vers les métiers de l'industrie, en se rendant à des visites d'entreprises, des interventions dans des établissements scolaires ou des *job datings*.



### Du 31 mars au 5 avril 2020, Global industrie ouvre ses portes à Paris Villepinte

Placé sous le Haut-Patronage du Président de la République, Global Industrie réunit l'ensemble de l'écosystème industriel, de la chaîne de valeur et des filières utilisatrices. Véritable vitrine de l'Industrie en France, l'événement contribue à la mise en avant des multiples richesses industrielles des territoires hexagonaux.



# Accélérer la transition énergétique et écologique de nos filières





Suite au comité exécutif du 5 mars 2019, le CNI a lancé deux groupes de travail pilotés par les ministres de l'Economie et des Finances d'une part et de la Transition écologique et solidaire d'autre part. **Ces groupes de travail visent à mobiliser les filières sur deux enjeux primordiaux pour l'industrie française : la décarbonation de nos procédés industriels pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et la transition vers une économie circulaire.** Composés de représentants industriels, des pouvoirs publics et de la sphère citoyenne, ces groupes de travail sont mobilisés dans le cadre des travaux du Pacte productif.

## La décarbonation

### Les enjeux de la décarbonation

Avec le plan climat, la France s'est donné comme objectif la **neutralité carbone** à horizon 2050. Afin de faire émerger les solutions qui permettront d'atteindre cette cible, il est nécessaire que les filières industrielles se mobilisent pour réduire d'une part les émissions liées à leurs processus de fabrication (celles-ci ont déjà diminué de 46% entre 1990 et 2016) et d'autre part contribuer à mettre sur le marché des produits performants en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre du projet de Stratégie Nationale Bas-Carbone, l'objectif global pour les procédés du secteur industriel est une réduction de 35 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2015 à l'horizon du quatrième budget carbone (2029-2033) et de 81 % à l'horizon 2050.

### Les engagements des filières

Dans le cadre de ce groupe de travail, **8 filières se sont engagées à élaborer des feuilles de route de décarbonation à horizon 2050.**



Aéronautique



Automobile



Industriels de la mer



Industries pour la construction



Chimie et matériaux



Industries agro-alimentaires



Mines et métallurgie



Transformation et valorisation des déchets

Ces filières devront élaborer cette feuille de route en identifiant des trajectoires d'émissions (actuelles, points de passage en 2025 et 2030 et à horizon 2050), les leviers d'actions disponibles, pour réaliser la décarbonation de leurs procédés ou de leurs produits, les actions déjà entreprises, et enfin les actions qui restent à mener pour atteindre les objectifs de neutralité carbone.

Afin de faire apparaître les synergies entre les filières, il a également été décidé d'élaborer des **plans d'actions transverses** en lien avec des CSF apporteurs de solution, comme par exemple sur **l'hydrogène pour la mobilité et l'industrie**, qui sera coordonné par la filière industries des nouveaux systèmes énergétiques.

Les filières ont déjà engagé des **actions de décarbonation à travers plusieurs projets prévus dans les contrats de filière**. Cela inclut par exemple le soutien de la R&D de batteries de 4<sup>ème</sup> génération dans le cadre du CSF industrie des nouveaux systèmes énergétiques, le soutien à l'expérimentation de véhicules à hydrogène dans le cadre de flottes captives dans le cas du CSF automobile, le projet efficacité énergétique dans les pavillons et les universités du CSF industries de la construction ou encore les feuilles de route technologiques Smart Ship (conduite optimisée, gestion de l'énergie optimisée) et Green Ship (carburants alternatifs) du CSF industriels de la mer.

# L'économie circulaire

## Les enjeux de la transition vers une économie 100% circulaire

La France a décidé de s'engager résolument dans la transition vers une économie 100% circulaire, avec la **feuille de route pour l'économie circulaire (FREC)** publiée le 23 avril 2018. Ce changement représente une opportunité de création d'activité, en maximisant sur le territoire national la valeur ajoutée associée aux opérations d'économies de ressources, de recyclage, d'écoconception, de réparation et réemploi, d'écologie territoriale et d'économie de la fonctionnalité, tout en confortant la place des entreprises françaises parmi les leaders européens de l'économie circulaire.

Dans la lignée de cette feuille de route, le **projet de loi anti-gaspillage actuellement en discussion au parlement s'articule autour de 4 orientations** :

- Stopper le gaspillage pour préserver nos ressources,
- Mobiliser les industriels pour transformer nos modes de production,
- Informer pour mieux consommer,
- Améliorer la collecte des déchets pour lutter contre les dépôts sauvages.

Les filières industrielles sont d'ores et déjà mobilisées sur le sujet, avec déjà **8 engagements de croissance verte signés entre les industriels et l'Etat** sur certains marchés pour promouvoir une production qui s'inscrit dans la transition écologique.

## Un plan d'action mobilisant les filières

Le plan d'action préparé en partenariat avec les filières industrielles dans le cadre du Pacte Productif s'appuie notamment sur les **projets structurants** dans lesquels les filières industrielles sont engagées à travers leurs contrats, en se focalisant sur ceux à plus fort impact. Mais l'ambition de ce plan est beaucoup plus forte et il vise surtout à insuffler une démarche transversale entre les filières, afin d'assurer une plus grande efficacité de l'ensemble des actions.

Le premier axe transverse du plan consiste à **lever les freins au recyclage** (incorporation de matières premières recyclées dans les produits finis) et à la **valorisation des déchets** (dont la valorisation énergétique des fractions non recyclables), tout en examinant en parallèle quels sont les instruments les mieux adaptés pour financer la transition vers l'économie circulaire.

Le second axe transverse vise à amplifier la **mobilisation et les engagements des industriels en faveur d'une chaîne de valeur durable des plastiques** (augmenter la part de matière recyclée incorporée dans



les produits, recycler plus et mieux, éco-concevoir les plastiques en évaluant leur recyclabilité, repenser l'usage des plastiques).

Ce plan d'actions porte également sur des **filières identifiées comme prioritaires** pour lesquelles il convient d'accélérer la mise en œuvre des projets structurants, afin de pouvoir répondre plus efficacement et plus rapidement aux enjeux de l'économie circulaire.

Parmi ces projets structurants, on peut citer la conception d'un bâtiment réversible et modulable et le développement du recyclage des batteries lithium.



Chimie et matériaux



Transformation et valorisation des déchets



Automobile



Industries pour la construction



Electronique



Industries agro-alimentaires

